

APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT

ORGANISATION DE PARTIES DE CARTES DANS LE CADRE DES ESTIVALES MAISON DE QUARTIER DE SOLANGE MOLL.

Mairie des 9ème et 10ème arrondissements

OBJET :

La Mairie du 5ème secteur de Marseille lance un appel à manifestation d'intérêt qui vise à valoriser la **mise en place et l'organisation de parties de cartes « CONTRÉE » à destination d'un public seniors dans le cadre des Estivales de juillet et d'août 2025.**

LOCALISATION :

- **Maison de Quartier Solange MOLL située au boulevard du REDON 13009 Marseille,**

Tous les LUNDI et VENDREDI du lundi 7 juillet au vendredi 29 août 2025 de 13H30 à 17H00

Les candidats devront s'engager à exécuter la prestation durant les deux mois de juillet et août 2025.

Le présent avis a pour objet de s'assurer au préalable par une publicité suffisante de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente .

DESCRIPTIF :

- Animation jeux de cartes « contrée »,
- Prise en charge des bons d'achats,
- Récupération des bons d'achats,
- Encaissement des participations,
- Arrivée à 13H00 sur le site aux jours prévus afin d'organiser la mise en place.
- Présence du public de 13h30 à 17h00,
- Préparation du goûter (café, biscuits etc...)

La jauge attendue est de 30 à 70 personnes environ.

DURÉE DE L'OCCUPATION :

L'autorisation est délivrée dans le cadre des Estivales organisées par la Mairie des 9/10 pour la période du **lundi 7 juillet et vendredi 29 août 2025 de 13H30 à 17H00.**

OCCUPATION DE CRÉNEAUX :

L'occupation du créneau dans la Maison de Quartier est défini par une convention signée par les deux parties, elle présente un caractère précaire et révoquant.

Le non respect des dispositions mentionnées dans le document entraînera le retrait définitif de l'autorisation d'occupation du créneau délivré au candidat.

ORGANISATION :

- 2 personnes adhérentes de l'association présentes pour garantir le bon fonctionnement.

- Installation de 13h00 à 13h30

- Accueil de 13h30 à 14h00

- Activité « contrée » de 14h00 à 16h30

- Encaissement : un accueil sera tenu par les membres de l'association pour effectuer l'encaissement des participations de 4 euros les 4 parties (pour l'après-midi)

- Formation jusqu'à 28 équipes de deux

- Nombres de parties : 4

- Distribution des gains :

16 cartes cadeaux d'une valeur de 5 euros

5 équipes gagnantes

1er prix : 15 euros par personne en cartes cadeaux

2ème prix : 10 euros par personne en cartes cadeaux

3, 4 et 5ème prix : 5 euros par personne en carte cadeau

- Goûters et boissons sont à offrir

- Désinstallation et rangement de 16h30 à 17h00

BESOINS MATÉRIELS ET TECHNIQUES :

- tapis de jeux de cartes

- tableau organisation de tournoi

- stylo

- cahier d'inscription

- jeux de cartes : 10 jeux de 32 cartes à fournir à chaque séance.

- jetons : 4 boîtes jetons à fournir à chaque séance.

Quantité nécessaire pour l'accueil de 30 à 70 personnes environ.

- Sonorisation : Micro et enceinte de qualité .

- Lots : Bons d'achat de 5euros

- Recettes et dépenses : Un tableau sera tenu par un membre de l'association désignée et une copie sera remise à la mairie.

Pour rappel l'encaissement sera effectué par les membres de l'association, les participations de 4 euros les 4 parties (pour l'après-midi)

NORMES ET CONSIGNES DE SÉCURITÉ :

- Respect strict de la présence d'occupation durant les jours et horaires définis dans la convention d'occupation
- Interdiction d'entreposer du matériel au-delà de l'horaire de fermeture fixé dans la convention
- Respect des règles de propreté, rangement et nettoyage de la salle.
- Parking libre aux abords de l'enceinte.

TRÉSORERIE :

Le candidat devra s'assurer d'avoir les fonds nécessaires à l'achat des lots qui sont des bons d'achat de 5 euros.

Pour rappel, l'animation jeux de cartes s'organise de la manière suivante :

4 parties (pour l'après-midi)

Jusqu'à 28 équipes pour 56 personnes (équipe de deux)

Un total de 1120 euros d'investissement est nécessaire pour les mois des Estivales.

Ce qui fait un investissement de 80 euros par après-midi.

Soit un total de 80 euros de cartes cadeaux par après-midi (16 bons d'achat de 5 euros)

Un total de 1120 euros d'investissement

Session	Date	Nombre de parties	Montant
Juillet	Du 07 juillet au 01 août 2025	7	560,00 €
Août	Du 04 août au 29 août 2025	7	560,00 €
Total		14	1120,00 €

DOCUMENTS A TRANSMETTRE :

Chaque organisateur devra transmettre, obligatoirement et sous peine d'irrecevabilité de sa candidature, les documents suivants :

- Une lettre de motivation adressée à Madame la Maire du Vème secteur ;
- Le récépissé de création de l'association en préfecture et l'inscription au répertoire SIREN ;
- Les numéros SIREN et SIRET (en cas d'établissements) de la structure associative ;
- Les statuts de l'association et la description des diverses activités associatives ;
- La publication au Journal Officiel lors de la création de l'association ;
- La liste des dirigeants incluant noms, prénoms, coordonnées complètes et qualité au sein de l'association.

Les dossiers transmis incomplets devront être complétés pour être recevables et les dossiers transmis complets seront analysés prioritairement.

Tout dossier transmis définitivement incomplet (non régularisé) sera irrecevable et non examiné.

CRITÈRES DE JUGEMENT DES CANDIDATURES :

Les candidats seront notés sur les trois critères ci-dessous et sur 100 points :

1/ TARIFS PROPOSES AU PUBLIC /50 POINTS

Pour rappel les lots sont des bons d'achat de 5 euros

Tarifs du candidat

Tarif pour 4 parties dans une après-midi (à remplir) :.....

2/ RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET GESTION DES DÉCHETS / 50 POINTS

- Jetons réutilisables
- Assiettes et verres réutilisables
- Modalités de gestion des déchets, l'utilisation des containers de la structure est autorisée.

TARIFICATION VERSÉE AU TITRE DE L'OCCUPATION :

Conformément aux dispositions des tarifs et taxes des services publics de la Ville de Marseille Rubrique locaux et équipements et sous rubrique mise à disposition aux groupements et associations, cette autorisation d'occupation est délivrée à titre gratuit.

Cette gratuité devra faire l'objet d'une déclaration dans le bilan comptable de l'association, elle est valorisée pour un montant de : 66,50 euros

MODALITÉS ADMINISTRATIVES :

Les documents et éléments demandés devront être transmis :

par mail à l'adresse suivante :

kkhouani@marseille.fr

par courrier à :

MAIRIE des 9ème et 10ème arrondissements

Maison Blanche

Service Animation

150 Boulevard Paul CLAUDEL

13009 MARSEILLE

Date limite d'envoi des candidatures : 13/06/2025 à 12h00

Renseignements techniquesMonsieur Azziz CHAIB-EDDOUR 04 91 14 63 39
Madame Kamel KHOUANI 04 91 14 63 42

Validité des offres : 3 semaines à compter de leur date d'ouverture